



RIFSEEP et étude des missions C et B

Les documents fournis pour la réunion d'aujourd'hui, ont fait l'objet de discussions entre la DRH et les organisations syndicales.

Le SNPA a fait de nombreuses remarques et des modifications seront apportées. La DRH doit faire de nouvelles propositions notamment en matière de RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions de sujétions d'expertise et d'engagement professionnel)

RIFSEEP

La mise en œuvre du RIFSEEP est une obligation de par les textes publiés au journal officiel. Le RIFSEEP prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour les corps des Adjointes administratifs, des SA et des Attachés. Les délais de publication des textes nécessiteront un effet rétroactif au 1^{er} janvier prochain.

Le SNPA avait demandé une nette revalorisation des primes des adjointes administratifs et il a été entendu.

Une enveloppe de 494 K€ concernant l'augmentation des primes sera répartie pour moitié entre les Adjointes et les SA. Le SNPA déplore la faiblesse de cette enveloppe, qui ne permet pas d'améliorer suffisamment le régime des SA et regrette qu'aucune revalorisation ne soit accordée aux Attachés. Il convient de rappeler que le régime indemnitaire de l'ONF n'a pas évolué (hormis pour les Adjointes administratifs sur démarche du SNPA en son temps) depuis 2003.

Le SNPA a dit son opposition à la diminution du taux de primes pour les futurs SA du 1^{er} grade. Si cette mesure était appliquée cela aurait pour conséquence de bloquer le montant indemnitaire des 220 collègues actuellement dans le grade de SACN, car les textes imposent de maintenir le régime indemnitaire actuel. La DRH doit refaire des propositions sur ce point.

Le SNPA a demandé plus de lisibilité dans la définition des niveaux de primes.

Ouverture des postes au corps de la catégorie inférieure

Le SNPA avait obtenu du DG que les Adjointes administratifs puissent candidater sur des postes de SA et que des SACE puissent candidater sur des postes classés A1. Cette mesure va entrer en application à l'occasion de l'appel à candidatures à paraître en décembre prochain. Dès lors que les prises de postes se feront en mars 2016, c'est le nouveau régime indemnitaire basé sur la prime de poste qui sera appliqué (montant non encore arrêté).

Le SNPA a obtenu que les agents du corps correspondant au niveau du poste mis en appel à candidatures soient prioritaires.

Cette évolution dans les mises en appel à candidatures était importante pour le SNPA et ceci permet aux gestionnaires administratifs d'être traités à égalité avec les CTF. En effet les CTF pouvaient postuler sur des postes classés A1, alors que les SACE ne le pouvaient pas.

Etude des missions C et B

Nous regrettons que cette étude ne soit pas finalisée, il reste encore des ajustements à faire. Le SNPA a rappelé que les gestionnaires administratifs vont être déçus, car beaucoup pensaient qu'il allait connaître leur classement de poste. Le SNPA fait remarquer que les fiches de postes n'ont pas été validées par les agents dans bon nombre de cas.

La DRH indique que ce classement de postes sera finalisé fin janvier 2016.

Le dossier de reclassement des C en B est actuellement au MAAF. Le ministère vient de demander un complément d'information à l'ONF. Ensuite le MAAF saisira le guichet unique.

Le SNPA craint que ce dossier prenne encore beaucoup de temps, mais il saura le relancer autant qu'il le faudra.

Calendrier

Les arrêtés d'adhésion au RIFSEEP ainsi que le barème seront présentés au CTC du 10 décembre. Le MAAF sera saisi en janvier et l'on peut penser que les textes seront publiés à la fin du 1^{er} trimestre 2016.

Une réunion sur le RIFSEEP à destination des membres des CAP se tiendra en janvier 2016. Cette réunion sera organisée par la DRH.

Courant février une nouvelle réunion sur l'élaboration de la note de service du RIFSEEP se tiendra entre la DRH et les partenaires sociaux.

En février, les DT feront une information sur la mise en œuvre du RIFSEEP

Le projet de note de service sur le RIFSEEP sera présenté en CTC courant avril 2016.

La DRH fera une information des personnels cette semaine via intraforêt.

Le SNPA se bat en permanence pour améliorer la situation des gestionnaires administratifs et fait bouger les lignes, mais il reste des positionnements de l'administration à faire évoluer.